

L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

L'instruction supérieure en Europe comprend deux parties principales : l'une représentée par les Facultés, et l'autre par les corps savants. On peut placer à côté de cet enseignement celui des écoles polytechniques et des autres écoles spéciales supérieures. L'instruction supérieure est représentée en Grèce par l'Université nationale, organisée d'après le système allemand, dans un but tout à la fois didactique et scientifique. Il est vrai que la loi de 1837 sur l'enseignement supérieur prépara, par l'article 6, la création d'une Académie, où l'on devait cultiver les sciences en général, au moyen de discussions et de recherches ; mais jusqu'ici nous ne possédons qu'un magnifique établissement construit aux frais de M. le baron Sina, à Athènes, près de l'Université. Nous avons en outre une *école supérieure polytechnique* et une *école militaire supérieure*. Ces deux dernières, bien qu'appartenant à l'enseignement spécial d'après le but qu'elles semblent viser, doivent être citées surtout parce qu'elles sont appelées à prendre prochainement un développement plus étendu. Enfin, mentionnons encore, d'une part, les opérations archéologiques et les tentatives que le gouvernement, des Sociétés et des amis de l'archéologie ont faites pour recueillir et étudier les antiquités de la Grèce, et, d'autre part, les Sociétés savantes et les Bibliothèques.

